



Date limite de dépôt : 16 février 2024

Résidence artistique « Culture & Tourisme » Eté culturel 2024 - Prendre l'air (du temps)

La DRAC Auvergne-Rhône-Alpes et l'Union nationale des associations de tourisme Auvergne-Rhône-Alpes (UNAT AURA) ont développé depuis 2 ans un dispositif « Culture et Tourisme » dans l'objectif de soutenir des projets de résidences artistiques dans des lieux de vacances.

Lancé en 2020, l'Été culturel est une opération nationale visant à soutenir des propositions artistiques et culturelles (concerts, représentations, ateliers, projets participatifs, etc.), toutes disciplines confondues, ayant lieu en juillet et août. Ces projets peuvent être proposés par une association, un particulier, une collectivité (territoriale, régionale, départementale, communale), un établissement public ou bien un organisme privé.

Ces résidences doivent se dérouler dans des lieux de vacances identifiés sur la période estivale du 24 juin au 2 septembre 2024. 24 lieux de vacances (auberges de jeunesse, villages et centres de vacances, gîtes, séjours adaptés) répartis sur toute la région sont volontaires cette année pour accueillir et héberger des artistes d'horizons artistiques variés durant deux semaines consécutives. La DRAC apporte son soutien aux équipes artistiques en résidence.

Les artistes doivent veiller à l'articulation de trois volets, répartis de façon égale sur le temps de travail :

- Un volet de création/recherche (50% du temps de résidence).
- Un volet d'actions culturelles, qui comprend les pratiques artistiques et leur transmission (40% du temps de résidence)
- Un volet de diffusion et de sortie de résidence (10% du temps de résidence).

Le calendrier de ces candidatures

- Jusqu'au 16 février 2024 : dépôts des candidatures sur le formulaire Framiforms
- À partir du 29 mars 2024 : communication des résultats des candidatures par mail
- À partir du 2 avril 2024 : dépôt d'une demande de subvention par les artistes retenus
- Début avril 2024 : réunion d'informations avec les artistes retenus

Retrouvez l'intégralité des informations relatives au dispositif [« Culture et Tourisme »](#)

La Charte Auvergne-Rhône-Alpes est téléchargeable sur la page du [Ministère de la Culture à l'onglet « AUVERGNE-RHÔNE-ALPES »](#)

Dernière édition : 7 mai 2024 à 13:37

<https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/articles/residence-artistique-culture-tourisme-ete-culturel-2024-prendre-l-air-du-temps>